

CLUB ORGANISATEUR	ASPTT La Rochelle - N° 17025
LOCALISATION	Baie de La Rochelle – Esplanade Saint Jean d'Acre
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	REGATE DE BASSIN N°3/2019
DATE	2 décembre 2018
AVIS DE COURSE - SERIES : Optimist et Dériveurs	

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. REGLES :

- 1.1. La régate sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2017 – 2020.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Le règlement sportif et ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte aux séries : Optimist et dériveurs
Les bateaux admis doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint.

3. DROITS A PAYER

Droits d'inscription
- OPTIMIST : **7 €** - SOLITAIRES : **7 €** - Double : **14 €**

4. PROGRAMME PROVISOIRE

Date	Inscription	Fin des inscriptions	1 ^{er} signal d'avertissement	Marée	
				matin	soir
12/11/2017	9h00	10h00	11h00	BM	06h10 18h52
	h	h	h	HM	13h25
	h	h	h	COEF	58

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

6. SITUATION DU PLAN D'EAU

– Baie de La Rochelle

7. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée.
L'annexe P s'appliquera.

9. CLASSEMENT

La règle 90.3, l'annexe A des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

10. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, la licence F.F.V. compétition valide, ou adhésion club avec un certificat médical, accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.